

Annexe 1 à la décision du Bureau du 18 mai 2017
relative au régime indemnitaire

Indemnités retenues pour contribuer à l'attribution du régime indemnitaire de Chambéry métropole (de 0 aux montants et coefficients maxima)

N.B. : Les équivalences des cadres d'emplois et grades de la fonction publique territoriale avec les corps et grades de la fonction publique d'Etat sont mentionnés tels qu'ils figurent en annexe au décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié.

A.- FILIERE ADMINSTRATIVE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Administrateurs territoriaux	Administrateurs civils
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 29 juin 2015</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Attachés territoriaux	Directeurs, attachés principaux et attachés de préfecture
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 3 juin 2015 et arrêté ministériel du 17 décembre 2015</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs de préfecture
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 19 mars 2015 et arrêté ministériel du 17 décembre 2015</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 20 mai 2014 et arrêté ministériel du 18 décembre 2015</i>	

B.- FILIERE TECHNIQUE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence : Indemnité de Performance et de Fonctions : (décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010 et arrêté du 30 décembre 2010).</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> <i>- PSR : (décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 et arrêté du 15 décembre 2009)</i> <i>- ISS : (décret n°2003-799 du 25 août 2003 et arrêté du 25 août 2003).</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Techniciens supérieurs territoriaux	Techniciens supérieurs de l'équipement Contrôleurs des travaux publics de l'Etat
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> <i>- PSR : (décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 et arrêté du 15 décembre 2009)</i> <i>- ISS : (décret n°2003-799 du 25 août 2003 et arrêté du 25 août 2003)</i> <i>- IHTS : (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Agents de maîtrise	Adjointes techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfecture)
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> <i>- IHTS : (décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002).</i> <i>- IAT : (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du 14 janvier 2002).</i> <i>- IEMP (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 et arrêté du 24 décembre 2012).</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Adjointes techniques	Adjointes techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfecture)
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> <i>- IHTS : (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).</i> <i>- IAT : (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du 14 janvier 2002).</i> <i>- IEMP (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 et arrêté du 24 décembre 2012).</i>	

C.- FILIERE MEDICO-SOCIALE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Techniciens paramédicaux territoriaux	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (DD services vétérinaires)
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> - ISS : (décret n° 2000-240 du 13 mars 2000 et arrêté du 6 décembre 2002). - PSR : (décret n° 70-354 du 21 avril 1970).	

D.- FILIERE CULTURELLE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Bibliothécaires
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> - IFTS : (décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté du 12 mai 2014). - Prime Technicité Forfaitaire : (décret n° 93-526 du 26 mars 1993 et arrêté du 30 avril 2012).	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Bibliothécaires assistants spécialisés
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE :</i> <i>Prime de référence :</i> - IAT : (décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du 14 janvier 2002). - IFTS : (décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté du 12 mai 2014). - Prime Technicité Forfaitaire : (décret n° 93-526 du 26 mars 1993 et arrêté du 30 avril 2012).	

E.- FILIERE SPORTIVE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
<i>Dans l'attente de la possibilité d'application de l'IFSE : Prime de référence : Indemnité de Sujétions Spéciales : (décret n°2004-1055 du 1^{er} octobre 2004 et arrêté du 22 juin 2013).</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Secrétaires administratifs de préfecture
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 19 mars 2015 et arrêté ministériel du 17 décembre 2015</i>	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Cadres d'emplois et grades concernés	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Corps et grades équivalents
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Adjoints administratifs du ministère de l'intérieur (préfecture)
<i>Prime de référence : IFSE – arrêté ministériel du 20 mai 2014 et arrêté ministériel du 18 décembre 2015</i>	